



Compte-rendu de la réunion IADE du jeudi 27 octobre

IADE SUD présents : Eric, Jérôme, Olivier

Les propositions de la DGOS

Alors que notre décret d'exercice est en passe d'être présenté au HCPP, la DGOS rappelle les principes de ses propositions. Autonomisation et revalorisation de grille indiciaire IADE par rapport au statut actuel qui reviendrait à une revalorisation statutaire, mais dans le respect de l'enchâssement des grilles (2 grilles et non 1 grille linéaire unique comme demandé) et de la comparabilité des métiers (le dogme du «plafond de verre» est maintenu et nous sépare bien des cadres et directeurs de soins).

Il en résulte la proposition suivante. Cette proposition embarquerait les 2 corps (actifs et sédentaires) dans des conditions d'équité. Une grille à 2 grades, avec maintien des conditions d'accès au 2^{ème} grade, et une durée de carrière équivalente. Cette nouvelle grille indiciaire reviendrait à un relèvement moyen de 14.16 points d'indice par échelon avec un effort d'attractivité en début de grade 3 qui périclite peu à peu et réduit à peau de chagrin en fin de grade 4 ... Tout cela aboutirait en 2019 à un gain de 24 points pour l'échelon 1 du grade 3, ...et finirait avec un gain de 7 points pour l'échelon 6 du grade 4.

A noter l'absence de proposition indemnitaire (prime) chiffrée pour venir compenser cette revalorisation purement cosmétique.

Le point de vue de SUD

Cette proposition est inacceptable, le compte n'y est pas !

A la question posée par SUD et retenue par la DGOS sur la permanence des soins et la reconnaissance d'une véritable garde paramédicale pour les IADE, il semblerait que personne au ministère de la santé ne se soit à ce jour penché sur ce dossier... Ce serait un gros chantier à mener avec la DGOS pour l'avenir, mais là aussi, l'absence de proposition de calendrier de la part de la DGOS est inacceptable.

Avec d'autres organisations syndicales, SUD combat les ordres. Or ces 15 points d'indice viendraient directement alimenter les caisses de l'ONI toujours vivant malgré les engagements du candidat Hollande et l'opposition de la grande majorité des professionnels.

A SUD, nous ne pouvons entendre une organisation syndicale telle que la CGT porter le discours qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses de l'Etat et que faire appel à des IADE pour des missions de transport reviendrait à dégager de substantielles économies.

A SUD, nous n'acceptons pas le discours de l'économiquement contraint. La ministre n'est tout simplement pas à la hauteur de sa tâche, elle ne sait pas défendre ces dossiers, faisant subir l'austérité à ses fonctionnaires quand d'autres ministres obtiennent des enveloppes. Il s'agit bien là de choix politique car si les soins ont un coût, la santé n'a pas de prix.

En 2016, l'ASH au 1^{er} échelon est à l'INM 321 et l'IADE 1^{er} échelon est à INM 403. Pour SUD en 2016, INM 321 + 250, c'est à 571 points que l'IADE doit débiter sa carrière ! Et encore, nous ne comptons pas la revalorisation nécessaire du salaire d'e l'ASH pour arriver à 1700€ net ! La DGOS nous propose aujourd'hui un début de grille à l'indice 460 pour 2019 ...

Et maintenant, on fait quoi ?

Il est plus que temps de sortir du politiquement correct, de la camaraderie avec les parties adverses, et des ronds de jambes en réunions qui n'en finissent pas, pour aller enfin chercher ce que nous voulons : Une revalorisation salariale* et une véritable reconnaissance de la garde IADE.

A SUD, nous constatons encore une fois que sans mobilisation massive et unitaire, un vrai rapport de force, la négociation sera toujours défavorable. C'était notre discours il y a un an et c'est toujours notre discours aujourd'hui. C'est de la base, de l'ensemble de la base que le combat doit partir, se développer et déborder les organisations syndicales. Les organisations syndicales sont forces de propositions, elles apportent un soutien logistique parfois une expertise, elles ouvrent des portes mais n'ont pas vocation à "diriger" un mouvement... Celui-ci doit mettre en place ces propres structures d'organisation, sa propre représentation..... C'est toujours comme cela que nous voyons les choses à SUD.

Le combat ne se gagnera pas sur Facebook mais bien dans la rue.



Pourquoi SUD s'est abstenu au HCPP sur le décret IADE :

Le paragraphe I du décret nous convient parfaitement, et nous le revendiquons pleinement, il recadre réellement l'exercice IADE dans son cœur de métier, ses pratiques quotidiennes et la réglementation, et en totale concertation avec les différents représentants des IADE et des MAR.

Par contre, nous sommes extrêmement réservé sur le paragraphe II à propos des TIH (Transports Infirmiers Inter Hospitaliers) car il enferme les IADE dans des camions de transport et ne garantit en rien leur présence dans les équipages SMUR, en primaire notamment.

Concernant le paragraphe III, il nous semble redondant avec le paragraphe I, il n'introduit pas de notion d'exclusivité et vient de fait en affaiblir le cadre posé par le paragraphe I de ce décret. Sur ce paragraphe III nous posons également une réserve.

Pour ces raisons, n'adhérant pas à 100% avec l'ensemble du texte, SUD s'est abstenu lors du vote sur le décret au HCPP (Haut Conseil des Professions Paramédicales).